

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 23 Mai 2011 à 20h 30 à la Mairie

**Ordre du Jour : Droits de préemption – Marché à procédure adaptée choix des entreprises aménagement cœur du village : parc du château , montée des remparts , et parking du foyer – organisation consultation de la population – projet implantation supérette – cession domaine public : affaire Pérez – Demande autorisation implantation terrasse Pizzaiol – Choix des entreprises élagages – choix des fournisseurs panneaux de signalisation – Choix des entreprises pour pose plafond appartement rue du porche – Personnel communal : remplacement CAE – Indemnisation stagiaire BAFA - Questions diverses**

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : Mrs et Mmes Astier Jean Louis, Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, , Fraisse Bruno, Fossat Martine, Gosse Frédéric, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Jacquet Jean.

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 30-05-2011

---

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter deux questions à l'ordre du jour : «**Choix artificier**» et « **choix devis achat tronçonneuse** ». Le conseil donne son accord sur ces ajouts.

**Droits de préemption :** Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- L'immeuble cadastré Section AL N°168-167, lieu dit « le village », vendu par Mr BELLOIR Franck à Melle VERDI et Mr DOUMENE.
- L'immeuble cadastré Section AL N°168-167, lieu dit « le village », vendu par Mr BELLOIR Franck à Mme SIMON Nadège
- L'immeuble cadastré Section AL N° 333, lieu dit « le village », vendu par Mr et Mme TOURTOULON à Mr et Mme PLATET
- L'immeuble cadastré Section AL, N°206-653, rue droite, lieu dit « le village », vendu par Mr CAMPANELLA Raymond à Mr CHATELOT Jean Michel
- L'immeuble cadastré Section AL, numéro 207-653, lieu dit « le village », rue du Tachou, vendu par Mr PHILBERT Martin à Mme ROUX Marie Christine.

***Marché à procédure adaptée choix des entreprises aménagement cœur du village : parc du château , montée des remparts , et parking du foyer :***

Mr le Maire informe le conseil que la consultation dans le cadre du marché à procédure adaptée pour le choix des entreprises qui seront chargées de l'aménagement cœur du village : parc du château , montée des remparts , et parking du foyer s'est avérée infructueuse pour les trois lots suivants : Maçonnerie, Espaces verts et VRD. Quatre entreprises ont répondu concernant le lot Eclairage Public.

Mr le Maire indique que selon la procédure, une relance de la consultation est engagée par le Maître d'œuvre, Mr RAMPON, auprès de neuf entreprises qui devront nous adresser leur proposition avant le 30 Mai 2011.

Une prochaine réunion du conseil municipal sera organisée pour validation des offres retenues par la commission d'appel d'offres.

### ***Organisation consultation de la population***

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de Schéma de Coopération Intercommunale proposé le 22 avril 2011 par Monsieur le Préfet du Gard a été reçu en mairie le 5 mai 2011. Il convient que notre conseil municipal donne son avis dans les trois mois.

Avant de délibérer sur cette question cruciale pour l'avenir de la commune, le conseil municipal considère qu'il est important d'organiser une consultation citoyenne de l'ensemble de la population afin de recueillir son avis sur l'adhésion de la commune de Lézan à la communauté d'agglomération du Grand Alès (CAGAC).

Même si la procédure de consultation s'avère très contraignante et les délais impartis par la législation prescrite dans le code général des collectivités territoriales très courts, le conseil municipal souhaite informer et consulter la population.

Il décide donc :

- Qu'à compter de ce jour il soit mis à la disposition de la population lézannaise le projet de schéma départemental de coopération Intercommunale du Gard du 22 avril 2011 à la population afin que chacun puisse en prendre connaissance.
- D'inviter la population communale à des réunions d'information dont les dates seront connues très prochainement.
- D'organiser une consultation citoyenne le Dimanche 31 juillet 2011 de 8 h à 18 h au Foyer communal Maurice Fossat afin qu'elle se détermine sur la question suivante :

**« Etes vous favorable au projet de schéma départemental de coopération Intercommunale du Gard du 22 avril 2011 proposant le rattachement de la communauté des communes autour d'Anduze et par voie de conséquence la commune de Lézan à la communauté d'agglomération du Grand Alès ».**

- Chaque administré recevra dans sa boîte aux lettres les informations concernant les dates de réunions et de la journée de consultation dans les plus brefs délais
- Cette consultation sera organisée par notre commune dans le respect de la procédure définie dans l'article L 1112.15 et suivants du CGCT.

### ***Projet Implantation Supérette***

Monsieur le Maire informe le conseil de sa rencontre avec Mr et Mme BOURGUET, propriétaires de la parcelle cadastrée section AL N°554 et Mr BARTHELEMY, propriétaire de la supérette de Lézan, Utile.

Mr BARTHELEMY aurait pour projet la construction d'une superette sur une partie de la parcelle appartenant à Mr et Mme BOURGUET. Diverses rencontres ont eu lieu avec le géomètre, les représentants de la commune, et les services de la DDTM pour connaître la faisabilité du projet.

La commune s'engagerait à ouvrir le mur de séparation afin de permettre l'accès au parking devant la mairie. L'équipe technique effectuerait les travaux de nivellement du trottoir. Mr

BARTHELEMY effectuerait les travaux de voirie pour mettre au même niveau des deux parkings. Des candélabres seraient déplacés.

Mr le Maire demande au conseil un accord de principe pour l'ouverture du mur limitrophe afin de permettre l'accès entre le parking de la mairie et le futur commerce. Mr Trillon souligne qu'il conviendrait qu'une convention soit signée entre les parties, ce qui permettrait de définir précisément le programme et l'attribution des travaux.

Le conseil donne son accord de principe pour l'ouverture du mur limitrophe entre les parcelles cadastrées section AL N° 632 et AL N° 554 afin de permettre l'accès entre le parking situé devant la mairie et le futur commerce.

### ***Cession Domaine Public : affaire Pérez***

Mr le Maire informe le conseil que Mr et Mme PEREZ ont construit par erreur sur la propriété de la commune. Mr le Maire a rencontré tous les propriétaires limitrophes à la parcelle cadastrée section AL N°126 appartenant à la commune afin de savoir si quelqu'un s'opposait à la cession par la commune de la dite parcelle à Mr et Mme PEREZ. Mr MARKOWSKI, propriétaire de la parcelle cadastrée section AL N°124 ne s'oppose pas à cette cession mais souhaite que le mur limitrophe construit par Mr et Mme PEREZ ne dépasse pas la hauteur de deux mètres. Mr le Maire indique que le règlement du Plan d'Occupation des Sols prévoit en zone UA -11 article 4 que « le mur de clôture ne pourra excéder 2 m mesurés en tout point du terrain naturel à partir de la partie la plus élevée ».

Considérant que cette partie d'une superficie de 9m<sup>2</sup>, ne présente aucun intérêt particulier pour la commune, le conseil après avoir délibéré:

- accepte le principe de céder, dans l'attente de l'estimation des Domaines, à Mr et Mme PEREZ, la parcelle cadastrée section AL N°126. Il est entendu que l'ensemble des frais (géomètre et notaire) sera pris en charge par Mr et Mme PEREZ. Le conseil rappelle que Mr et Mme PEREZ devront strictement respecter le règlement du Plan d'Occupation des Sols zone UA –Article 11 - paragraphe 4 – clôture.

- Autorise Mr le Maire à saisir les services des domaines afin d'estimer le prix de cession de la parcelle cadastrée section AL N°126.

Une nouvelle délibération sera prise pour la cession définitive après l'estimation des domaines.

### **Demande autorisation terrasse par le pizaiol :**

Mr le Maire fait lecture de la lettre de demande de Mr Johan REDJDAL, propriétaire de la pizzeria, « le Pizaiol » à coté de la Mairie. Il souhaite comme chaque année l'autorisation d'implanter sa terrasse sur le parking situé en devanture de la pizzeria.

Le conseil après avoir délibéré autorise l'installation d'une terrasse sur cinq places de parking situées devant l'établissement « le Pizaiol » du 10 juin 2011 au 15 septembre 2011.

### **Choix des entreprises élagages :**

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire d'élaguer les platanes de l'allée de la Gare. Des devis ont été demandés auprès de trois entreprises d'élagage.

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise Cléménçon, moins disante, pour un montant de 1375.40 € TTC pour l'élagage des platanes allée de la gare.

**Choix des fournisseurs des panneaux de signalisation :**

Monsieur TRILLON rappelle au conseil qu'il est nécessaire de changer ou rajouter des panneaux de signalisation sur la commune afin que tout soit conforme. Compte tenu du coût élevé des panneaux , il est entendu qu'un programme de renouvellement partiel sera effectué chaque année.

Cette année le quartier concerné est celui de la Grand Rue et des entrées et sorties de commune route de St Jean de Serres et Chemin de Massillargues. Des panneaux de chantiers mobiles sont également nécessaires.

Trois fournisseurs ont été consultés.

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise Signaux GIROD Grand Sud, moins disante , pour un montant de 794.30 € HT soit 949.98 € TTC.

**Choix des entreprises pour pose plafonds Rue du Porche :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il est nécessaire de rénover les plafonds de l'appartement rue du porche.

Cette année le quartier concerné est celui de la Grand Rue et des entrées et sorties de commune route de St Jean de Serres et Chemin de Massillargues. Des panneaux de chantiers mobiles sont également nécessaires.

Trois entreprises ont été consultées.

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise PUECH Marceau, moins disante , pour un montant de 3181.76 € TTC.

**SMDE : Modification de Statuts :**

Mr TALAGRAND expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 11.04.2011, l'assemblée du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité a délibéré , à l'unanimité , sur la modification de l'article 2 de ses statuts comme il suit :

Article 1<sup>er</sup> : Aux dispositions de l'article 2-B-5ème sont substitués les dispositions suivantes : « Etude exécution et financement de tous travaux de premier établissement de renforcement et de perfectionnement des ouvrages de distribution d'énergie électrique que l'article 36 de la loi du 8 avril 1946 permet de faire exécuter en tout ou partie à leur charge dans le cadre de transferts optionnelles de la maîtrise d'ouvrage ».

Article 2 : A l'article 4, alinéa 1<sup>er</sup> , point 4 « le remboursement par les Collectivités des charges résultant des maîtrises d'ouvrage déléguées » est remplacé par « les fonds de concours et participations des collectivités aux travaux réalisés dans le cadre des transferts optionnels de la maîtrise d'ouvrage ».

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales les membres doivent délibérer dans les trois mois suivant la notification de la délibération de l'Assemblée , à défaut de délibération dans ce délai , la décision est réputée favorable .

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la modification statutaire ci-dessus présentée et entérine la délibération du Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard du 11 Avril 2011.

***Personnel Communal***

Mr le Maire informe le conseil que le contrat de Jean Louis ALBOUI arrive à son terme. Jean Louis a donné entière satisfaction, mais pour des raisons budgétaires, il est

impossible de pérenniser son emploi. Il convient de rechercher une nouvelle personne pour le remplacer dans le cadre d'un contrat aidé à 60 % par l'Etat. Une annonce va être passée auprès du pôle emploi.

### **Indemnisation stagiaire BAFA**

Le centre de Loisirs engage parfois durant les vacances des stagiaires BAFA. Ces jeunes gens doivent effectuer 14 jours de stage pour pouvoir valider leur diplôme BAFA au sein du centre de loisirs. Mr le Maire propose de donner une gratification de 50 € par semaine soit 150 € pour un stage de trois semaines à chaque stagiaire.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour octroyer une gratification de 50.00 € par semaine au stagiaire BAFA poursuivant leur stage au centre de loisirs.

### **Choix artificier :**

Mr le Maire expose au conseil qu'il a rencontré un autre prestataire que notre prestataire habituel pour le tirage des feux d'artifice afin qu'il nous fasse une proposition. Il s'avère qu'avec le même budget que la société Pyragric, soit 2500 € TTC , la société Lacroix Ruggieri n'a pas convaincu.

La prestation de la société Pyragric, apparaît beaucoup plus adaptée et de meilleure qualité.

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de la société Pyragric pour un montant de 2500 € TTC.

### **Achat Tronçonneuse – Elagueuse :**

Mr le Maire indique que la tronçonneuse étant en panne, il convient d'en acheter une nouvelle. Des devis ont été demandés auprès de trois fournisseurs.

Le conseil après avoir délibéré décide de retenir l'entreprise Alès Motoculture, moins disante , pour un montant de 440.00 € TTC.

### ***Questions Diverses :***

**Remerciements :** Mr le Maire fait part au conseil des remerciements de Mr et Mme MARTINEZ pour l'installation de l'eau dans le cimetière.

**Bibliothèque :** Martine FOSSAT demande quelques renseignements quant aux futurs travaux de réfection de la bibliothèque. Mr le Maire indique qu'ils auront lieu au mois d'août, que des devis doivent être demandés pour l'isolation. Un nuancier de couleur pour le choix des peintures sera présenté. La bibliothèque devra être fermée pour une durée de deux mois : Juillet et Août. Il conviendra de préparer la salle avant les travaux.

**Bureau de la directrice du centre de loisirs :** Mr le Maire indique que les travaux avancent. Cependant il y a un problème de compteur électrique à solutionner (Renforcement nécessaire et procédure qui en découle). Frédéric GOSSE se rendra sur les lieux afin de trouver la solution optimale.

**Sécurité routière :** Christian TRILLON présente le projet de mise en sécurité de deux secteurs du village par la pose de coussin berlinois.

**Rue de la transhumance :**

Juste avant le chemin du Trinquier afin de ralentir efficacement la vitesse des véhicules.

**Route de Lédignan :** Après le stop , au croisement de la rue de la Transhumance et de la Grand Rue.

Une subvention de 4000.00 € dans le cadre de la réserve parlementaire de Mr FOURNIER sera allouée pour ce projet qui s'évalue à environ 10000 €.

Trois entreprises sont actuellement consultées pour l'établissement d'un devis. Ces devis seront présentés lors du prochain conseil municipal. L'avis du conseil général a été demandé sur les deux projets.

Les travaux de la route de Canaules sont reportés l'année prochaine car ils sont beaucoup plus onéreux. Ils bénéficieront ainsi de subvention à environ 50 % dans le cadre des amendes de police. (la commune pouvant en bénéficier qu'une année sur deux).

**Poste de Secours :** Christian TRILLON souligne qu'il serait souhaitable lors d'organisation de manifestations municipales comme la journée citoyenne, qu'un poste de secours soit mis en place afin de pouvoir faire face à d'éventuels incidents.

**Communication :** Eric Saint Pierre indique que le service information des administrés par mail est mis en place. 192 adresses ont été récoltées. Le site [www.lezan.fr](http://www.lezan.fr) est mis à jour régulièrement.

**Citoyenneté :** Annie Linssolas indique que le bilan de la journée citoyenne est positif , mais qu'il faudrait sensibiliser les gens à plus de citoyenneté pour l'entretien du village. Elle propose que les gens soient remerciés en faisant appel à la continuité dans le Dé que fasem.

**France Télécom :** Annie Linssolas indique également que les fils de téléphone ne sont pas à hauteur réglementaire au chemin de sauve , et sont donc souvent accrochés par des véhicules. Christian TRILLON contactera France Télécom afin qu'ils remédient à ce problème.

**Enfance Jeunesse :** Sylvie CARRASCO indique qu'une réunion de la commission enfance jeunesse aura lieu Mardi 24 mai 2011 pour la présentation des programmes de cet été.

La séance est terminée à minuit trente.